



**DECISION n° 23.24.620.036.1
du 13 juillet 2023
DE MODIFICATION D'AGREMENT**

**Le Préfet du département de l'Ardèche,
Chevalier de la légion d'honneur**

Vu la directive 2014/31/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 février 2014 relative à l'harmonisation des législations des Etats membres concernant la mise à disposition sur le marché des instruments de pesage à fonctionnement non automatique ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration ;

Vu la loi du 4 juillet 1837 modifiée relative aux poids et mesures ;

Vu le décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure ;

Vu le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et de la protection des populations ;

Vu l'arrêté ministériel du 31 décembre 2001 modifié fixant les conditions d'application de certaines dispositions du décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 relatif au contrôle des instruments de mesure ;

Vu l'arrêté ministériel du 26 mai 2004 modifié relatif aux instruments de pesage à fonctionnement non automatique en service ;

Vu ensemble l'arrêté préfectoral du n° 07-2021-04-14-00001 du 14 avril 2021 portant délégation de signature à Mme Isabelle NOTTER, directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Auvergne-Rhône-Alpes et l'arrêté n° 2022-05 du 14 avril 2022 portant subdélégation de signature ;

Vu la décision ministérielle du 21 octobre 2015 établissant les exigences spécifiques complémentaires applicables aux systèmes d'assurance de la qualité des organismes désignés ou agréés pour la vérification des instruments de mesure réglementés ;

Vu la décision n° 94.24.110.064.1 du 21 février 1994 modifiée attribuant la marque d'identification U 07 à la société ARTEMIS pour l'activité réglementée de vérification périodique des IPFNA ;

Vu la décision n° 22.24.620.020.1 du 19 avril 2022 portant agrément de la société ARTEMIS pour la vérification périodique des IPFNA ;

Vu la demande de la société ARTEMIS reçue le 11 juillet 2023 par la DREETS d'Auvergne-Rhône-Alpes, sollicitant :

- Intégration de l'implantation DEL PESAGE,
- Transfert de l'activité VP IPFNA de Centre de Services du Centre vers la société CSC Pesage Nord,
- Modification de l'adresse de l'implantation VELAY PRECISION.

Vu l'attestation d'accréditation n° 3-1440 rév. 21 délivrée par le COFRAC, prenant effet le 12/07/2023 ;

Considérant que les instruments de pesage à fonctionnement non automatique utilisés à l'occasion de l'une au moins des opérations visées à l'article 5-1 du décret du 3 mai 2001 susvisé sont soumis au contrôle en service en application de l'article 2 de l'arrêté ministériel du 26 mai 2004 relatif aux instruments de pesage à fonctionnement non automatique en service ;

Considérant que l'opération de contrôle en service est réalisée par des organismes agréés par le préfet de département en application de l'article 10 de l'arrêté ministériel du 26 mai 2004 relatif aux instruments de pesage à fonctionnement non automatique en service ;

Considérant que les conditions ayant présidé à l'agrément de la société ARTEMIS pour la vérification périodique des IPFNA sont modifiées et que l'examen de ces modifications ainsi que prévu à l'article 40 de l'arrêté ministériel du 31 décembre 2001 susvisé nécessite la modification de l'agrément porté par la décision n° 22.24.620.020.1 du 19 avril 2022 ;

Sur proposition de la directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Auvergne-Rhône-Alpes ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

La décision n° 22.24.620.020.1 du 19 avril 2022, portant **agrément de la société ARTEMIS**, dont le numéro SIRET est 39270103300020 et le siège social est ZI le Lac – BP 405 – 07004 PRIVAS Cedex, pour réaliser la vérification périodique des instruments de pesage à fonctionnement non automatique (IPFNA), est modifiée ainsi que stipulé ci-après :

- Intégration d'une implantation : DEL PESAGE 27 rue de la Vannerie – 35130 LA GUERCHE-DE-BRETAGNE,
- Transfert de l'activité : Centre de Services du Centre vers la société CSC Pesage Nord Route de Gien – 45600 SULLY-SUR-LOIRE,
- Modification de l'adresse de l'implantation VELAY PRECISION 01 Allée des Gorges du Lion – 43000 LE PUY EN VELAY

L'agrément reste valable **jusqu'au 26 avril 2026**.

La liste révisée des implantations couvertes par le présent agrément est donnée en annexe.

Article 2

L'agrément peut être suspendu ou retiré en cas de dysfonctionnement grave ou de manquement de la société ARTEMIS à ses obligations en matière de vérification périodique des instruments concernés.

Article 3

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité qui a pris la décision dans le délai de 2 mois à compter de sa notification, ainsi que d'un recours hiérarchique dans le même délai de 2 mois auprès du ministre de l'économie et des finances, direction générale des entreprises, service de la compétitivité, de l'innovation et du développement des entreprises, sous-direction de la normalisation, de la réglementation des produits et de la métrologie.

Elle peut également être déférée au tribunal administratif de Lyon dans le délai de 2 mois à compter de sa notification ou dans le délai de 2 mois à compter du rejet du recours gracieux ou du recours hiérarchique. La juridiction administrative compétente peut aussi, le cas échéant et sous certaines conditions, être saisie par l'application "Télérecours citoyens" accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 4

La directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Auvergne-Rhône-Alpes est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à la société ARTEMIS par ses soins.

Lyon, le 13 juillet 2023

Pour le préfet et par délégation,
pour la directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités
d'Auvergne-Rhône-Alpes et par délégation
pour le chef du pôle C empêché,
la chef du département Métrologie empêché,
la chef de subdivision sud,

Angélique CARCY



ANNEXE à la décision n° 23.24.620.036.1 du 13 juillet 2023

Liste des implantations du réseau ARTEMIS (IPFNA) couvertes par l'agrément

Portée de l'agrément :

A : Vérification périodique des IPFNA de classe I

B : Vérification périodique des IPFNA de classe II

C : Vérification périodique des IPFNA de classe III

D : Vérification périodique des IPFNA de classe IIII

Nom	Adresse	Code postal - Ville	Portée d'agrément	Modification
AB PESAGE METROLOGIE ABPM	ZI du Vazzino	20090 AJACCIO	A, B, C, D	
AJC METROLOGIE	25 Rue de Chatou	92700 COLOMBES	A, B, C, D	
AMIEL PESAGE	3 Rue Jean Rostand	81000 ALBI	B, C, D	
AMIEL PESAGE	66 B Rue de l'Industrie	81100 CASTRES	B, C, D	
AM Pesage	La Forêt	87800 SAINT HILAIRE LES PLACES	B, C, D	
AQUALEHA	Les Tertres Noirs - BP 40526	35500 VITRE	C, D	
ARTEMIS	ZI le Lac – BP 405	07004 PRIVAS	A, B, C, D	
BALANCES GABILLARD	3 Avenue Georges Clémenceau	85120 LA CHATAIGNERAIE	A, B, C, D	
BALANCES NOVEX	27 Rue Ingénieur Bertin	21600 LONGVIC	A, B, C, D	
BOCQUET MEDICAL DIVISION COMMERCIAL	85 Boulevard Pasteur	59500 DOUAI	A, B, C, D	
BRETAGNE PESAGE SERVICE METROLOGIE	ZAC de Cuzon 3 Rue Pierre Cloarec	29000 QUIMPER	A, B, C, D	

BRETAGNE PESAGE SERVICE METROLOGIE	ZAC de Kergaradec III - 315 Rue Antoine Lavoisier	29490 GUIPAVAS	A, B, C, D	
CALIPSO	6 rue de Norvège – Hightec 4 – ZI Courtaboeuf	91140 VILLEBON- SUR-YVETTE	C, D	
CSC PESAGE NORD	Route de Gien	45600 SULLY-SUR- LOIRE	A, B, C, D	Transfert
CONSTRUCTIONS NANCEIENNES DE PESAGE	27 Rue André Fruchard - ZI Prouvé	54320 MAXEVILLE	A, B, C, D	
DEL PESAGE	27 rue de la Vannerie	35130 LA GUERCHE-DE- BRETAGNE	C, D	Intégration
DENIS PESAGE	Activa Park Koenig 1 - Allée B Box 6 Rue Roland Garros	14760 BRETTEVILLE- SUR-ODON	A, B, C, D	
DENIS PESAGE	Parc Industriel OUEST Rue des terres blanches	37110 LE BOULAY	A, B, C, D	
DENIS PESAGE	59 Rue des Pays Bas P.A Ouest Park	72200 LE BAILLEUL	A, B, C, D	
FLANDRE PESAGE	101 Rue du Moulin	59333 TOURCOING	A, B, C, D	
FRANCHE-COMTE PESAGE	70, rue de l'Esplanade Ouest	25220 THISE	A, B, C, D	
JPH SYSTEMES	345 ZONE DE L'AYGUETTE	84110 VAISON-LA- ROMAINE	B, C, D	
LE PESAGE LORRAIN EN CONTINU ET DISCONTINU (PLCD)	6, rue de la Bergerie ZA de Grimont	57070 SAINT- JULIEN-LES-METZ	A, B, C, D	
MARECHALLE PESAGE METROLOGIE	130 C avenue Jean Jaurès – BP 30096	02301 CHAUNY	A, B, C, D	
MARECHALLE PESAGE METROLOGIE	ZAC BOIS DE LA CHOCQUE RUE PAUL EMILE VICTOR	02100 SAINT- QUENTIN	A, B, C, D	

MARECHALLE PESAGE METROLOGIE	1, rue Colonel Charbonneaux	51100 REIMS	A, B, C, D	
MARECHALLE PESAGE METROLOGIE	400 Rue des Longues Rayes	60610 LACROIX- SAINT-OUEN	A, B, C, D	
MARECHALLE PESAGE METROLOGIE	Rue André Durouchez	80000 AMIENS	A, B, C, D	
MB EQUIPEMENT	Bâgé la Ville 206 Chemin de la Glaine	01380 BAGE- DOMMARTIN	C, D	
MESURE COMMUNICATION ET DEVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE (MCD-TECH)	126 Boulevard BARA - Zone HELIOPOLIS II	13013 MARSEILLE	A, B, C, D	
MICROMEGA	323 Chemin des Plaines	06370 MOUANS- SARTOUX	A, B, C, D	
MICROMEGA	ZAC du Carreau de la Mine	13590 MEYREUIL	A, B, C, D	
NORD PESAGE	Route Nationale 41	62149 ANNEQUIN	A, B, C, D	
OULLINS BALANCES	23 Rue de la Commune de Paris - BP16	69921 OULLINS	A, B, C, D	
PESAGE 94	107 Rue Charles Bassé	94120 FONTENAY SOUS BOIS	A, B, C, D	
PESAGE MIDI PYRENNEES	44 Avenue Jean Moulin - BP 72264	31322 CASTANET TOLOSAN	A, B, C, D	
PROVENCE PESAGE AUTOMATISMES	560 Rue de la Création - ZAC des Bousquets	83390 CUERS	B, C, D	
SAS NOUVEAUX ETABLISSEMENTS ROUZE	8 Rue Pierre d'Ailly	59400 CAMBRAI	A, B, C, D	
SAS VPFC PESAGE	11/13 Boulevard Charles De Gaulle	92700 COLOMBES	B, C, D	

SECA – LISSES	3 Rue du Bois Chaland	91090 LISSES	A, B, C, D	
SOCIETE D'EXPLOITATION DES ETS LEVAUFRE	6 rue du Pibeste ZAC Parc des Pyrénées	65420 IBOS	A, B, C, D	
VELAY PRECISION	01 Allée des Gorges du Lion	43000 LE PUY EN VELAY	B, C, D	Changement d'adresse